

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Le Conseil départemental des jeunes pour la période 2024 / 2026 est constitué

Les 53 collèges publics gardois sont tous représentés au Conseil départemental des jeunes. En octobre dernier plus de 11 000 collégiens gardois ont participé aux élections du 2ème mandat du Conseil départemental des jeunes. Avec un taux de participation de 50%, ces élections se sont déroulées dans 73% des collèges publics

Publié le 13/11/2024 -



Les élections en quelques chiffres

- 251 candidats, soit 134 filles et 117 garçons
- 11 006 votants, soit en moyenne 1 collégien sur 2
- 73% des collèges ont organisé un vote
- 110 jeunes élus à ce jour, soit 53 filles et 57 garçons (1 adjoint(e) en plus à venir).

Les 23 cantons sont tous représentés équitablement ainsi que la totalité des collèges publics gardois. L'Assemblée des Conseillers du CDJ est paritaire avec 23 Conseillers et 23 Conseillères. S'ajoutent à cela 12 Délégué(e), 26 Adjointes et 26 Adjoints.

L'instance est composée de 58 élu(e)s de 5è et de 52 élu(e)s de 4è.





Paroles d'élus

L'ambition sans cesse réaffirmée de l'Assemblée départementale est la réussite de tous les jeunes. Parmi les nombreuses actions que nous avons mises en place en ce sens, nous avons souhaité leur donner la parole notamment à travers le Conseil départemental des jeunes qui est prêt à relever une nouvelle fois le défi. S'engager et agir dans des projets qu'ils ont eux-mêmes définis pour l'intérêt collectif.

Aujourd'hui, 110 élus jeunes viennent d'être élus.

Comme en 2022, nous sommes impatientes de voir ces jeunes à l'œuvre qui comme leurs prédécesseurs, feront entendre la voix de tous les collégiens Gardois via des rencontres, des échanges, voire des débats associés à la conception et à la réalisation de projets d'intérêt éducatif et citoyen. »



Françoise LAURENT-PERRIGOT Présidente du Conseil départemental du Gard



Nathalie NURY Vice-présidente, déléguée à l'Éducation et aux collèges



Amal COUVREUR Vice-présidente, déléguée à la Politique de la ville



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76